



## Ouverture d'un commerce tous les jours de la semaine

Par **pierre4986**, le **12/05/2012** à **18:49**

Bonjour,

Un commerçant de ma rue ne ferme jamais (lundi au dimanche de 9h à 20h30). Il s'agit d'un commerçant qui vend des plats préparés (traiteur). Je précise que le propriétaire du commerce n'est jamais en boutique.

Ce commerce installe donc une rôtissoire (pr faire cuire des poulets) sur le trottoir tous les jours de la semaine et la rue et les immeubles concernés n'ont donc jamais aucun répit concernant les odeurs de poulet.

Ce commerce de "bouche" a-t-il donc le droit d'ouvrir tous les jours de la semaine sachant fait travailler des employés et que le propriétaire/exploitant (qui a plusieurs boutiques) n'est jamais dans cette boutique?

Merci beaucoup pour votre réponse, j'aimerais vraiment savoir si ce commerçant est en infraction ou pas.

Cordialement,

Pierre

Par **pat76**, le **12/05/2012** à **19:53**

Bonjour

Il doit avoir une autorisation préfectorale obligatoirement.

Par **pierre4986**, le **12/05/2012** à **20:06**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je ne savais pas q'une autorisation préfectorale pouvait permettre ce genre de chose. Il y a pourtant un droit du travail. Je vais tenter de me renseigner auprès de la boutique pour savoir s'ils ont une autorisation préfectorale.

Bien cordialement,